AVEC LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILITE!

Madame, Monsieur,

"Pour faciliter les démarches de ses administrés, la municipalité vous propose désormais de prélever sur votrecompte bancaire ou postal, les factures relatives au service de l'eau potable.

Le prélèvement automatique est en effet, un moyen de paiement :

SÛR : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquéesur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent!

SIMPLE: vos factures vous sont adressées sous forme d'Avis des Sommes A Payer; vous connaîtrez àl'avance, la date et le moment exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

SOUPLE: vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale..un simple coup de fil à la mairie pouravertir mes services et leur transmettre votre nouveau RIB par courrier. Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en les services municipaux, par simple lettre 30 joursavant la prochaine échéance.

COMMENT FAIRE?

Il vous suffit de nous retourner simplement l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnéed'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB IBAN). Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire Serge GIORDANO

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT BANCAIRE

Afin que votre demande soit prise en compte, il est impératif de :

- 1. Compléter l'intégralité des deux volets de ce formulaire, et de le signer.
- 2. Joindre en même temps un Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN)
- 3. Adresser l'intégralité de ce document à l'adresse suivante : COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES Rue de la mairie – St Martin 05120 SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

La présente demande est valable jusqu'à annulation de votre part à notifier en temps voulu au créancier. (Facture eau)

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La mairie de Saint-Martin-de-Queyrières traite les données recueillies dans ce formulaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement du service d'eau potable.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : exemplaire réservé au créancier

Banque/_____/ Guichet/____/ n° compte/____/Clé/___/

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Saint Martin de Queyrières (Trésorerie de L'Argentière la Bessée).

Idenfiant créancier SEPA FR34ZZZ835053

Date et Signature obligatoire

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Saint Martin de Queyrières (Service de Gestion Comptable de Briançon)

Titulaire du compte	Etablissement du teneur de compte à débiter
Nom/ prénom	Banque
Adresse	Adresse
CPVille	CPVille
Désignation du compte à débiter	
Banque// Guichet// n° compte//	Clé// Date et Signature obligatoire
Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions p Informatique et Liberté. AUTORISATION DE PRELEVEMENT : exemplaire re	révues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission
J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation par la Commune de Saint Martin de Queyrières (Trésorerie de L'Argentière la Bessée	on le permet, les prélèvements ordonnés ED 3/77783505
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simplemon compte. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Saint Martin de Comptable de Briançon)	le demande à l'Etablissement teneur de
Titulaire du compte	Etablissement du teneur de compte à débiter
Nom/ prénom	Banque
Adresse	Adresse
CPVille	CPVille
Désignation du compte à débiter	